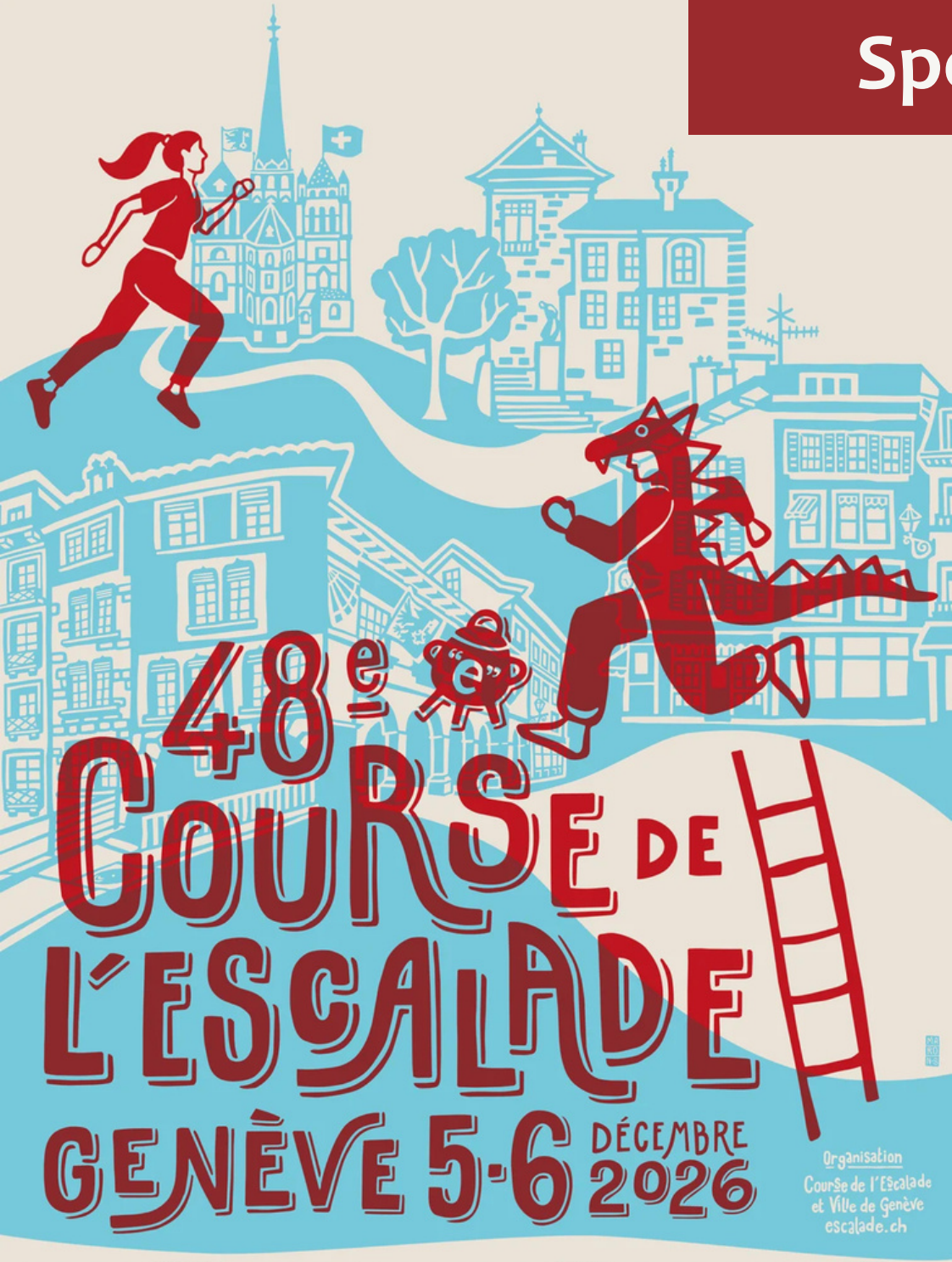


Sport



La commune rembourse les frais
d'inscription des élèves colognotes
de l'école obligatoire
(primaire & cycle d'orientation)

Ecole du Manoir

Les élèves de l'école du Manoir peuvent s'inscrire directement
auprès du corps enseignant.

Autres écoles

La commune rembourse les frais d'inscription des élèves colognotes de
l'école obligatoire (primaire & cycle d'orientation).

Les inscriptions se font directement auprès de
l'organisation de la course www.escalade.ch

La demande de remboursement se fait uniquement via le guichet virtuel
communal du 7 au 31 décembre 2026.



Les personnes totalement non-informatisées peuvent
contacter la réception de la mairie



Commune de Cologny
Route de La-Capite 24
1223 Cologny
022 737 49 49
info@cologny.ch | cologny.ch

SPONSORS PRINCIPAUX



SPONSORS MÉDIAS

